

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

N° 500-06-001010-194

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE **COUR SUPÉRIEURE**

par défaut ex parte contesté enquête au mérite

MICHAEL ROYER
ALA'A ABOU-KHADRA

DEMANDE

c.
CAPITAL ONE BANK (CANADA BRANCH)
CAPITAL ONE FINANCIAL CORPORATION
CAPITALE ONE BANK (USA) NATIONAL ASSOCIATION
AMAZON.COM.CA INC.
AMAZON.COM INC.
AMAZON WEB SERVICES CANADA INC.
AMAZON WEB SERVICES INC.
AMAZON TECHNOLOGIES INC.

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

Division civile Salle n° - Le 5 novembre 2020

DÉBUT : 12 h 45
FIN : 13 h 15

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s.** **(JT 1706)**

DEMANDE
 PRÉSENTE ABSENTE

M^e Jeff Orenstein
M^e Andrea Grass
Consumer Law Group inc.
jorenstein@clg.org
agrass@clg.org

DÉFENSE (Capital one)
 PRÉSENTE ABSENTE

M^e Noah Boudreau
M^e Marie-Pier Gagnon-Nadeau
Fasken Martineau DuMoulin
nboudreau@fasken.com
magagnon@fasken.com

DÉFENSE (Amazon)
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Paule Hamelin
Me Emily Bolduc
Gowling WLG (Canada)
paule.hamelin@gowlingwlg.com
emily.bolduc@gowlingwlg.com

NATURE DE LA CAUSE Gestion

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Camille St-Onge, TS1323

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

12 h 45

Appel de la cause et identification des avocats.

Le Tribunal demande aux avocats s'ils considèrent possible de respecter l'échéancier établi lors de la dernière conférence de gestion, afin que soient débattues le 20 novembre prochain la demande en modification ainsi que les demandes pour preuve additionnelle.

Le 5 novembre 2020

- 12 h 49 Me Boudreau est d'avis que la demande en modification pourrait être débattue le 20 novembre, alors que les demandes pour preuve additionnelle pourraient l'être à une date ultérieure.
- 12 h 51 Me Hamelin est du même avis que Me Boudreau et conteste également la demande en modification.
- 12 h 53 Me Orenstein indique qu'il déposera sa demande en modification d'ici au plus tard demain en fin de journée et qu'il est d'accord pour procéder uniquement sur celle-ci le 20 novembre prochain.
- 12 h 54 Le Tribunal est d'avis qu'il y a lieu de présumer l'autorisation de la demande en modification, de sorte qu'il demande aux avocats s'ils sont en mesure de faire valoir, le 20 novembre lors de leur plaidoirie sur la demande en modification, tous leurs moyens préliminaires.
- 13 h 02 Me Boudreau est d'accord pour dénoncer tous ses moyens préliminaires le 20 novembre et confirme contester toutes les modifications, sous réserve de la réception de la demande en modification.
- 13 h 03 Me Hamelin est du même avis que Me Boudreau.
- 13 h 05

GESTION D'INSTANCE

Le Tribunal maintient l'instruction fixée au 20 novembre 2020 à 9 h 30 par voie d'audience virtuelle Teams pour une durée de 3 h, laquelle servira d'une part à plaider l'opposition aux modifications faites à la demande en autorisation d'exercer une action collective et d'autre part à dénoncer les moyens préliminaires pouvant résulter des modifications proposées si elles sont autorisées.

Une gestion de l'instance sera ensuite tenue à l'égard des moyens préliminaires dénoncés et une date d'audience sera fixée afin de débattre de ceux-ci.

Me Orenstein produira et notifiera sa demande modifiée au plus tard le 6 novembre 2020.


BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

Le 5 novembre 2020

- 13 h 09 Me Orenstein confirme que sa liste de questions a été transmise aux autres parties, comme prévu lors de la conférence de gestion du 15 septembre 2020.
- 13 h 12 Le Tribunal demande aux avocats si des jugements ont été rendus ou si d'autres demandes ont été introduites sur le même sujet dans d'autres instances au Canada.
- 13 h 14 Me Orenstein indique qu'aucun jugement qui implique les parties dans le présent dossier ou d'autres parties sur le même sujet n'a été rendu.
Le Tribunal demande aux avocats de lui faire part des développements dans les autres dossiers, le cas échéant.
- 13 h 15 Fin de la conférence de gestion.

Camille St-Onge, greffière-audicière